



Projet éolien des **Cyprès**

ENQUÊTE PUBLIQUE : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET



Photomontage du projet. Vue depuis la RD120 au niveau de la Fontaine Bruneau.

Le projet éolien des cyprès résulte de près de 8 années de travail, d'études et d'échanges avec les acteurs locaux.

À la suite du dépôt de la demande d'autorisation en juin 2021, les services de l'Etat ont considéré le dossier complet pour lancer l'enquête publique.

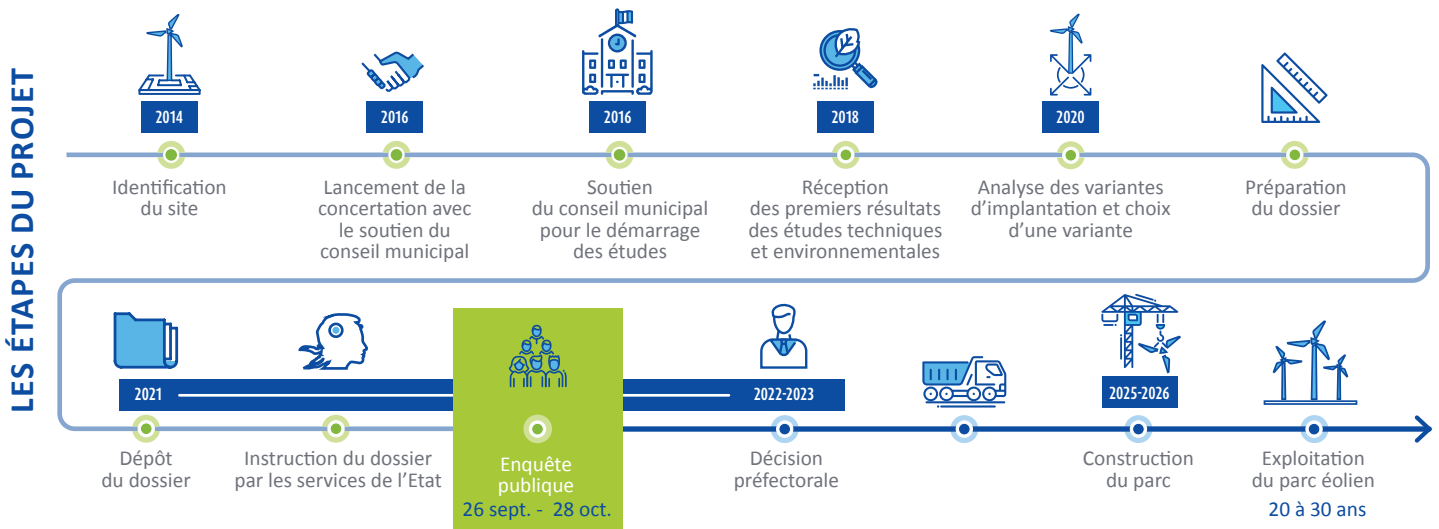
Véritable temps fort du projet, l'enquête publique qui s'ouvre du **26 septembre au 28 octobre 2022** est l'occasion pour les habitants d'exprimer leur avis sur le projet. C'est seulement après avoir recueilli vos avis que le Préfet prendra sa décision finale sur le projet.

Ce document est l'occasion de vous résumer les principales informations concernant le projet éolien des Cyprès. Le détail de ces informations est par ailleurs présenté dans "l'étude d'impact sur l'environnement": ce document clé est joint à la demande d'autorisation déposée auprès de la Préfecture et sera consultable lors de l'enquête publique. Les services de l'Etat se basent également sur ces dossiers pour rendre leur avis sur le projet.

Ce document de synthèse n'a pas vocation à remplacer le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement. Il le complète de manière synthétique.

N'hésitez pas à le consulter !

LES ÉTAPES DU PROJET



CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

PROJET ÉOLIEN
DES CYPRES



COMMUNE de
Bernay-Saint-Martin



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Vals de Saintonge
DÉPARTEMENT de la Charente Maritime

CHIFFRES CLÉS



6 ÉOLIENNES de **180 m** bout de pale



25,2 MW puissance maximale du projet



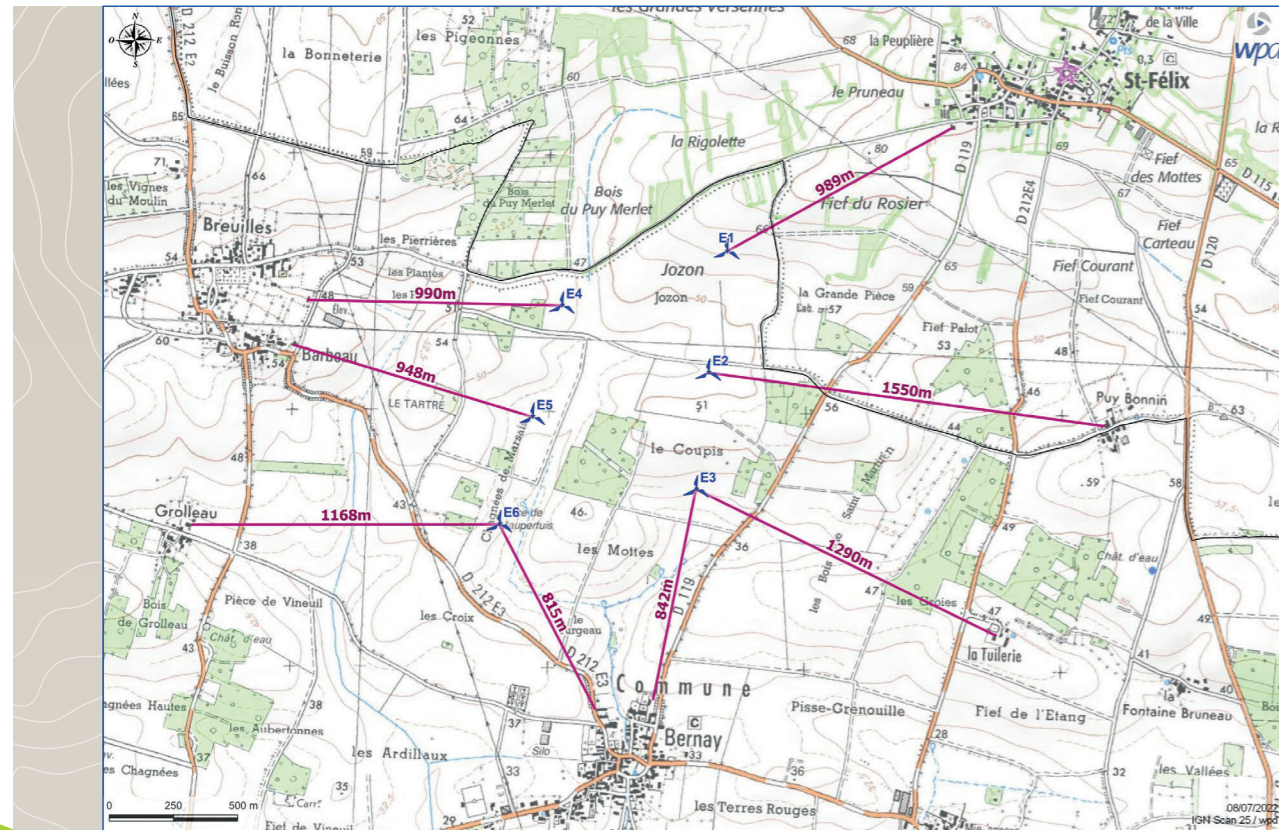
66 600 MWh/an

> équivalent à :
- la consommation électrique d'environ **14 180 foyers***

*sur la base de la consommation électrique moyenne des foyers Français, selon les chiffres de l'ADEME.

Quelle implantation pour le projet ?

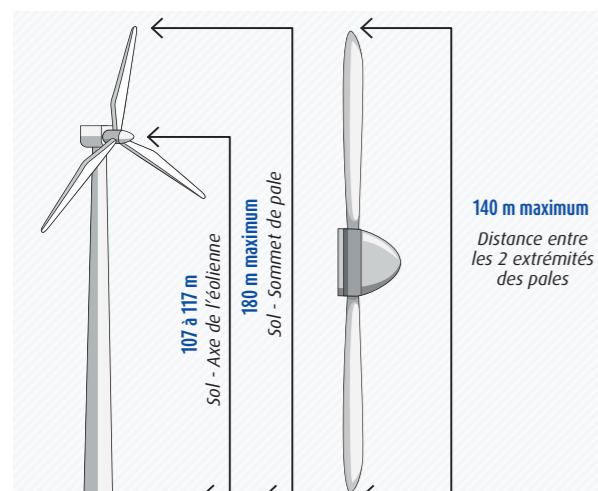
Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie, santé, etc.



Une implantation intégrant le retour de la concertation*

- ✓ Un projet à plus de 800 m des habitations.
- ✓ Un projet évitant les zones sensibles pour la biodiversité.
- ✓ 6 éoliennes regroupées occupant un faible angle visuel dans le paysage.
- ✓ Choix de modèles d'éoliennes de 180 m :
 - Un angle de visibilité réduit par rapport aux deux bourgs proches.

Gabarit des éoliennes



- ✓ Dans l'objectif de devenir territoire TEPOS, la Communauté de Communes par l'intermédiaire de la commune de BSM, est en faveur de la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM). Cette SEM a pour vocation d'investir directement dans le financement de projets d'énergies renouvelables. Au sein du projet ENERGIE DES CYPRES, une éolienne sur les 6 projetées est prévue pour être dédiée à la SEM.

*Voir p. 6

La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur les deux communes d'implantation et leurs alentours par des experts indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent "l'étude d'impact sur l'environnement".

- Elle permet de :
- confirmer la faisabilité du projet
 - définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées

Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement

✓ Cadre de vie des habitants



Le bureau d'études conclut que le projet éolien des Cypres s'insère dans un territoire rural où les principales activités demeure l'agriculture et le commerce.

Afin de respecter l'environnement des bourgs les plus proches, les éoliennes ont été implantées à plus de 800 mètres des habitations les plus proches, là où la loi impose un minimum de 500 mètres. Au-delà des simulations effectuées dans les études, des mesures de contrôle acoustiques seront réalisées une fois les éoliennes mises en service pour toujours maintenir un niveau sonore qui respecte les normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui seraient susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR + → voir le volet "Milieu humain" de l'étude d'impact.

✓ Paysages et patrimoine

L'étude paysagère identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière à la visibilité du projet.

Selon les conclusions de l'expert, le projet éolien des Cypres "dispose d'un nombre réduit d'éoliennes et d'une structure compacte lui conférant une bonne lisibilité dans le contexte éolien existant. Le projet retenu augmente peu l'occupation des horizons et limite la visibilité des éoliennes depuis les centres-bourgs."

Le projet s'implante dans une zone de grandes cultures entrecoupées de boisement avec la présence d'un bassin éolien.

L'église de Saint Martin de Bernay-Saint-Martin est le seul édifice répertorié au titre des Monuments Historiques et est située à plus d'1 km du projet. Son analyse conclut à l'absence de vue du projet depuis cette église en cœur de bourg.



EN SAVOIR + → voir le "volet paysage et patrimoine" de l'étude d'impact.

✓ Biodiversité

L'étude écologique a été confiée au bureau d'étude NCA Environnement qui, a pendant plus d'un an d'observations et 30 sorties sur le terrain, recensé la faune et la flore présents sur la zone d'étude du projet au cours des 4 saisons.

Cette étude conclut que le projet présente un impact résiduel faible à très faible vis-à-vis du milieu naturel et de la biodiversité :

Les études ont montré que les éoliennes du projet localisées en plaine agricole sont situées en dehors de tout zonage de protection et à distance suffisante des réservoirs et corridors de biodiversité.

• Sur les 179 espèces végétales recensées sur la zone d'étude, 5 représentaient un enjeu patrimonial. Celles-ci ont toutes été évitées lors de la définition de l'implantation du projet.

• La zone d'étude est surtout fréquentée par les oiseaux. Les espèces recensées sont communes et en faibles effectifs. Les éoliennes seront suffisamment éloignées des zones sensibles de nidification et de migration pour que les oiseaux ne soient pas affectés par le projet.

• L'activité des chauves-souris enregistrée sur le site est faible. Elle se concentre au niveau des haies et bosquets desquels les éoliennes seront éloignées afin de les préserver.

Afin de protéger les chauves-souris en période migratoire, le fonctionnement des éoliennes sera adapté : elles seront ralenties ou arrêtées temporairement lors des périodes de sortie des animaux.

EN SAVOIR + → voir le volet "Évaluation des impacts sur l'environnement naturel" de l'étude d'impact.

✓ Carnet de photomontages



Le carnet de photomontages présent dans le dossier présente 47 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter durant l'enquête publique.

Observés à une distance d'environ 60 cm, les photomontages avec un angle à 100° permettent une perception du projet au plus proche de la réalité.

EN SAVOIR + → voir le chapitre "analyse visuelle par photomontages" du volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact.

Quelles retombées pour le territoire ?

Les retombées économiques

Le projet éolien des Cyprès aura un impact positif sur l'économie locale.

Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes **génère** des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ 3 à 5 millions d'euros sur ce parc éolien, peut revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

Les partenaires locaux de nos projets

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS | ENTREPRISES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE | GÉOMÈTRES | CIMENTERIE | NOTAIRES | CARRIÈRES | HUISSIERS | HÔTELS & RESTAURANTS

Un soutien financier pour les collectivités locales

Le parc éolien des Cyprès représentera une nouvelle activité économique sur le territoire.

Comme toute entreprise locale, il générera de nouvelles retombées fiscales pour le budget de la commune d'implantation, ainsi que celui de l'intercommunalité et du département. Avec ses 6 éoliennes d'une puissance totale maximale de 25,2 MW, il générera chaque année environ 193 000 € de recettes fiscales, à répartir entre le budget de la commune d'implantation, l'intercommunalité et le département.

Chaque année environ **193 000 €*** de retombées fiscales potentielles pour un parc de 25,2 MW avec 6 éoliennes

Contribution sur la VA des Entreprises (CVAE) + Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) + Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) = Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

*Ces chiffres ont été calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à la date du dépôt. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.



Les mesures d'accompagnement participent à l'insertion du projet

Ce projet éolien s'accompagne de mesures qui bénéficieront aux communes, aux habitants et à l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie.

Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux lors des ateliers paysagers.

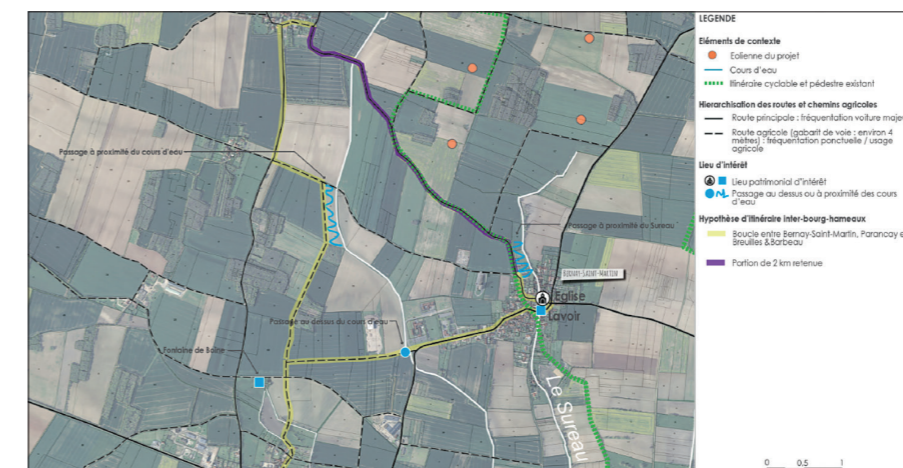
Montant total : plus de 350 000 €

Alignement d'arbres en sortie de bourg



• Cette mesure définie a pour objectif de réduire et nuancer les relations visuelles au projet depuis l'entrée/sortie du bourg de Bernay-Saint-Martin. Un linéaire de haies sera planté sur 75 m.

Un itinéraire cyclable interbourg entre Bernay et le Breuilles



Principe de fonctionnement d'un chaussidou.

• Cette mesure a pour but d'améliorer les itinéraires de déplacements piétons et cyclables à l'échelle de la commune de Bernay-Saint-Martin. La mesure suit les préconisations du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision, par la création d'un cheminement doux entre le bourg de Bernay-Saint-Martin et le hameau de Breuilles/Barbeau.

Fonds de plantation pour les jardins riverains

• Possibilité de plantation d'arbres à la demande des riverains du projet pour l'embellissement de leurs jardins, et le cas échéant atténuation de la visibilité sur le parc éolien.



Mesures écologiques

- Plantation de haies
- Création d'îlots de sénescence boisés
- Conversion de parcelles agricoles en jachères permanentes
- Plan de bridage des éoliennes adaptées à l'activité des chauves-souris



Quelle concertation et information durant le projet ?

Plusieurs actions de concertation ont été mises en place, afin d'inclure les interlocuteurs locaux pour aboutir à un projet répondant aux attentes et spécificités du territoire :

6 réunions du comité de pilotage entre 2017 et 2019

Composé de riverains, d'agriculteurs, de membres d'associations locales et d'élus de Bernay-Saint-Martin, son objectif est de permettre un échange autour des éléments d'avancement du projet :

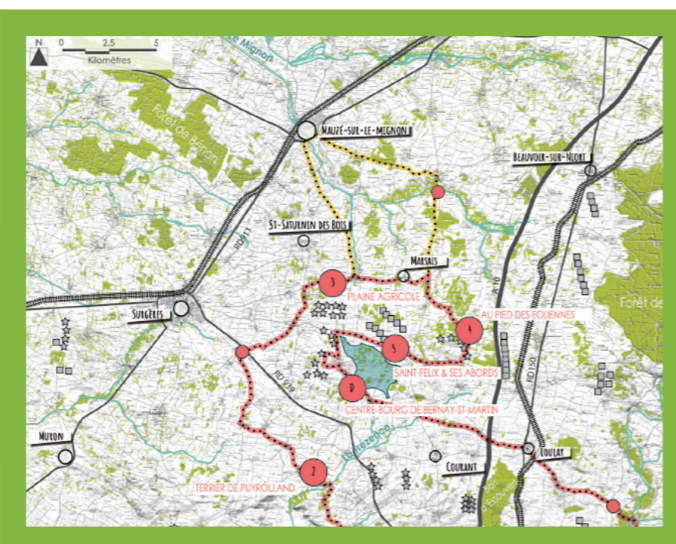
- associer les acteurs du territoire aux étapes de développement du projet par des échanges constructifs
- travailler sur la mise en place des formats de la concertation
- débattre sur la mise en place d'actions locales : éolien participatif, mesures d'accompagnements, participation aux activités locales.



5 ateliers paysagers durant l'année 2019

Ces ateliers participatifs ont pour but de partager l'étude paysagère et travailler ensemble sur les mesures.

Organisés durant l'année 2019 avec le bureau d'étude paysager Résonance, l'ensemble des habitants de Bernay-Saint-Martin et Saint-Félix y ont été invités.



Les remarques des participants ont été prises en compte pour mettre en exergue les critères suivants :

- Une distance des éoliennes à 800 m des premières habitations
- Une hauteur en bout de pales maximale de 180 m,
- La mise en place de mesures de création de haies,
- Le travail autour d'un itinéraire doux.

2 permanences publiques mars 2016 - mars 2019

Elles ont pour objectif de recueillir l'avis des habitants de Bernay-Saint-Martin et de partager les informations sur le projet.

La 1re permanence publique a été organisée en concertation avec le conseil municipal, souhaitant communiquer au plus grand nombre la possibilité de réaliser un projet éolien, en amont de la prise de délibération.

La 2e permanence publique a été pensée en concertation avec le comité de pilotage. L'avancement du projet, des photomontages ainsi qu'une exposition sur les études naturalistes et acoustiques ont notamment été présentés.



Mise en place d'une boîte à suggestions en mairie Dès 2017



Pourquoi l'éolien ?

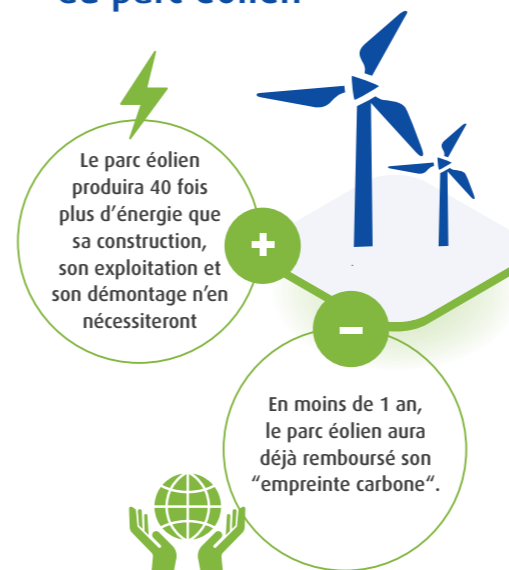
Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent :

- une électricité très faiblement carbonée
- issue de sources inépuisables
- et non émettrice de déchets

L'empreinte carbone du parc éolien



Mix énergétique : pourquoi vouloir développer l'éolien ?

Le développement de l'éolien ces dernières années a permis de réduire la part d'électricité produite par les centrales à charbon, en France ou bien importée d'autres pays européens.

Surtout, le développement des énergies renouvelables va servir à répondre à la demande croissante d'électricité à venir, car la transition écologique entraîne de nouveaux besoins en électricité, comme les véhicules électriques, le chauffage électrique, etc.

Or selon le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE, le parc nucléaire est vieillissant et ne pourra plus suffire à lui seul. RTE estime (basé sur les considérations techniques remontées par la filière) que d'ici 2050 le nucléaire ne pourra représenter que 50 % maximum du mix énergétique, même en renouvelant le parc nucléaire et en tenant compte de la capacité de la France à construire de nouveaux réacteurs. (Rapport « Futurs énergétiques 2050 », 25 octobre 2021).

L'objectif est donc de diversifier les sources d'énergie pour anticiper nos besoins futurs... dès maintenant.

Un secteur d'avenir

L'ÉOLIEN DANS LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

*RTE, L'essentiel en région Grand Est, 2020
Observatoire de l'éolien 2021, FEE

1 million de foyers alimentés en électricité verte en 2021

1 140 emplois créés en 2020

6,3% de la consommation électrique de la région* est couverte par l'éolien

200 000 Tonnes de CO₂ évitées

L'ÉOLIEN LOCALEMENT

2 centres de maintenance à Niort et Vars

- Création d'emplois
- Activité économique locale

1 Centre de formation

- BZEE Technicien de Maintenance de parcs éoliens à Montmorillon

L'ÉOLIEN EN FRANCE

1^{er} employeur du secteur des énergies renouvelables en France

22 600 emplois au 31/12/2020

+ 12% par rapport à 2019



Qui est wpd, le porteur du projet ?

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Dijon, Nantes, Limoges, Cholet, Lyon, et Boulogne-Billancourt et emploie 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Qualité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets

Projets sur-mesure

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus et tous les acteurs du territoire. Tous nos projets se font avec le soutien initial du conseil municipal. Les mesures définies autour du projet sont co-construites avec les acteurs locaux, premiers connaisseurs des besoins de leur territoire.



Parc éolien TIPER, Deux-Sèvres

wpd sur le territoire

Acteur de l'éolien dans la région Nouvelle-Aquitaine, wpd a installé près de 57 MW dans la région.

Le travail mené avec les acteurs locaux s'est concrétisé avec la construction et l'inauguration en 2015 de notre premier parc éolien dans la région, sur le territoire des communes de Melleran, Lorigné, Hanc et La Chapelle-Pouilloux dans les Deux-Sèvres.

Forts des liens et de la confiance créés sur le territoire, d'autres projets ont vu le jour par la suite, notamment le parc éolien TIPER sur les communes de Thouars, Louzy et Saint-Léger-de-Montbrun.

Aujourd'hui, nous comptons un nouveau parc en construction sur le territoire des communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil, la mise en service est prévue pour le premier trimestre 2023.



Pour plus d'informations, contactez-nous ! **wpd onshore**
France

11 impasse Juton - 44000 Nantes

📞 02 51 89 79 40

✉ energie.descyprès@wpd.fr

www.wpd.fr